

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	11.04.2025	D1626	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	INVESTISSEMENTS 2025 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CREDITS LEADER CREATION D'UN PARCOURS DE SANTE ET LUDIQUE INTERGENERATIONNEL AU MONT DE CERISY
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2025-1434 du 27 mars 2025, reçue en sous-préfecture le 31 mars suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DÉCISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	11 AVRIL 2025
Date de mise en ligne sur le site internet	11 AVRIL 2025

Flers Agglo, gestionnaire de l'équipement au Mont de Cerisy, souhaite créer un parcours de santé familial et intergénérationnel.

Dans un contexte où la promotion de la santé publique et l'accès à des activités physiques gratuites constituent des priorités nationales, ce projet répond à plusieurs enjeux en terme de Santé et bien-être, de valorisation du patrimoine rural, de tourisme et dynamisme local et d'insertion sociale.

Le projet consiste à aménager un parcours santé et ludique sur une distance d'environ 1,6 km, avec une vingtaine de stations d'activité.

L'ensemble des installations sera conçu dans le respect des normes environnementales et de sécurité en vigueur comprenant :

- Des modules d'exercices en bois naturel (barres de traction, parcours d'équilibre, etc.) pour minimiser l'impact environnemental.
- Des panneaux explicatifs sur les exercices à réaliser et les bienfaits de l'activité physique.
- Un chemin balisé pour permettre une pratique en toute sécurité,
- Des espaces de repos et de convivialité, équipés de bancs et de points de vue sur le site naturel.

L'innovation porte sur une action de promotion de la santé avec des panneaux spécifiques à chaque station, dans le cadre du Contrat Local de santé, volet « Aménagement durable et santé

Le coût estimé des travaux s'élève à 54.166,67 € HT, soit 65.000 € TTC.

Une première décision a été prise le 14 janvier dernier n° D1522 ne présentant pas le montant TTC du projet. Une deuxième décision a été prise le 17 janvier dernier n° D1532, abrogeant la décision n° D1522 du 14 janvier. Il convient donc d'abroger la décision D1532 du 17 janvier 2025.

Ce projet inscrit au Budget 2025 peut bénéficier des crédits Leader, selon le plan de financement suivant :

Création d'un parcours sportif au Mont de Cerisy		Montant HT	Montant TTC
		54 166,67 €	65 000,00 €
Plan de financement			
LEADER	73.84%	40 000,00 €	40 000,00 €
Autofinancement	26.16%	14 166.67 €	25 000.00 €
TOTAL	100,00%	54 166,67 €	65 000,00 €

Le Président :

- 1. ABROGE** la décision D1532 du 17 Janvier 2025.
- 2. SOLLICITE** les crédits LEADER, pour les travaux cités ci-dessus.
- 3. APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 4. PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au BP 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20250411-D1626-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Le Président,

Yves GOASDOUE